

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023 à 09H00

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le 9 octobre, Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03/10/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 8 (1 pouvoir)

Conseillers municipaux Présents :- Nelly GUILLET- Thomas OTTENHEIMER- Dominique GUILLET- Rachel MAGNIN- Nicolas MORFIN- Christophe TORREGROSSA-Anthony AUDRAPT

Excusé : Denis PELLISSIER (Pouvoir donné à Mme GUILLET Nelly)

Secrétaire de séance :- Nelly GUILLET

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey CHARRASSON –

Ordre du jour :

Approbation PV conseil du mois de septembre Désignation Secrétaire de séance Gelinotte : Etude proposition achat Finances : DM budget communal et assainissement Demandes location de terrain Eau : proposition tarification vente Eau entreprises TP Aménagements Urbains : points avant dépôt des dossiers entreprises- Lancement des consultations Compte rendu réunions Questions diverses
--

Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir. Il informe que Denis Pellissier est absent mais a donné pouvoir à Nelly Guillet pour le représenter au cours de cette séance du conseil Municipal.

Interpellés par un habitant sur la justification légale de faire apparaître, dans les comptes rendus de nos conseils municipaux, le nombre et les noms des personnes extérieures présentes aux séances du conseil municipal, les élus ont décidé de supprimer cette information des comptes rendus

1. Approbation PV conseil du mois de septembre → ***Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.***
2. Désignation Secrétaire de séance : Nelly GUILLET



3. Gélinothe : Etude de propositions de rachat

Avant de soumettre au vote des élus les deux propositions d'achat reçues, Thomas Ottenheimer fait un rappel très détaillé de l'historique de la Gélinothe depuis la cession du tènement par l'association du foyer de fond en 1990.

Il précise que depuis la mise en vente en Juin 2022, une cinquantaine de prospects s'est manifestée et une trentaine de visites a été organisée avec des acquéreurs potentiels. Trois points faibles ont freiné nombre des potentiels investisseurs : les mouvements du bâtiment, l'absence de logement privatif sur la structure et la baisse progressive d'activité depuis 2019. Malgré ces difficultés, deux propositions d'achat sont finalement reçues en août et septembre 2023 :

- Offre n°1 : CLAIRIERE ET CANOPEE- Organisateur de séjour de jeûne et détox : proposition d'achat à 285 000 Euros avec paiement en 4 ans pour en faire un lieu d'accueil dédié à leurs activités (l'activité de centre d'hébergement pour scolaires ne serait pas pérennisée dans leur projet de reprise).
- Offre n° 2 – DJURINGA-organisateur de séjours pour enfants et adolescents- proposition d'achat à 325 000 Euros avec projet de reprendre et développer l'activité de la Gélinothe sur son créneau « historique » d'accueil de publics scolaires et de colonies de vacances complétés de groupes d'adultes. Djuringa souhaite entrer dans les murs dès Novembre 2023 et propose d'établir un bail locatif précaire le temps que la vente soit finalisée et propose un loyer mensuel de 1 700 Euros net.

Constatant les réserves émises par les nombreux prospects rencontrés sur l'état structurel du bâtiment, sur l'absence de logement privatif, sur la baisse progressive de l'activité depuis 2019 et sur l'absence de perspective d'exploitation pour 2024, les élus, dans le cadre d'une réunion de travail organisée le 27 septembre 2023, ont estimé que ces deux offres étaient financièrement acceptables et pouvaient être présentées en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ Retient l'offre de DJURINGA, plus intéressante financièrement et correspondant parfaitement aux besoins touristiques et économiques identifiés sur la commune et exprimés lors de la mise en vente

➔ Accepte le prix de 325 000 Euros ferme net vendeur

➔ Accepte la mise à disposition à titre précaire du tènement pendant la période de la transaction avec un loyer fixé à 1 700 Euros net

Thomas Ottenheimer remercie Nicolas Morfin pour avoir accompagné toutes les visites des prospects. Il remercie également l'association ALAVV, gérante du Piroulet, pour avoir assuré la gestion du centre en 2023 permettant ainsi de maintenir la structure ouverte.

4. Finances : DM budget communal et assainissement

Thomas Ottenheimer soumet 3 projets de décisions modificatives sur les budgets eau- assainissement-commune. Ces trois décisions modificatives correspondent à la transposition comptable des travaux de reprise des réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable et d'assainissement votés précédemment par les élus.

Soumise aux votes, ces décisions modificatives sont validées à l'unanimité des présents

5- Demandes de location de terrain

Thomas Ottenheimer informe que la commission environnement a été saisie de deux demandes de location de parcelles communales :

- Suite à la vente du Ranch Pow Grayon, les anciens propriétaires renoncent à leur bail sur du terrain communal et souhaitent que ce bail soit transmis aux nouveaux propriétaires (ces derniers le souhaitent également)
- Suite à la dédite de l'association BASE NATURE sur des terrains situés au lieu-dit des Villandets, une demande a été déposée par Mr CERDAN pour faire pâturer ses chevaux sur ces terrains

La commission environnement a statué favorablement sur ces deux demandes, Thomas Ottenheimer propose donc aux élus de valider l'avis de la commission et de louer les terrains aux demandeurs. *Soumise aux votes, cette proposition est validée à l'unanimité des présents*

6. Eau : tarification aux entreprises

Thomas Ottenheimer informe que la commune est régulièrement sollicitée par des entreprises BTP pour la fourniture d'eau pour la réalisation de travaux d'enrobés sur le secteur. Il est proposé de mettre en place une tarification à 4 Euros par m3 d'eau vendue. *Soumise aux votes, cette proposition est validée à l'unanimité des présents*

7. Point aménagements Urbains : lancement des marchés

Thomas Ottenheimer rappelle que la commune est désormais assurée d'avoir 80% de financement sur les travaux de la traversée du village. Il convient désormais de lancer les consultations auprès des entreprises ; pour les travaux d'aménagement. Pour cela une délibération est nécessaire. *Soumise aux votes, cette proposition est validée à l'unanimité des présents*

8. Compte rendu Réunions :

- Moulins de la Mure : le dossier de demande de financement auprès de l'Europe, via le programme POIA, est bouclé ; un financement à hauteur de 50% du projet global est espéré via ce dispositif et permettra, s'il est obtenu, de mobiliser plus facilement d'autres financements publics et privés. Thomas Ottenheimer remercie la Communauté de Communes qui, par le biais de la Directrice de l'Office de Tourisme, a constitué le dossier et l'association Vespa qui, par l'intermédiaire de Jean-Léo Ponçon et Carole Achard, a participé à la rédaction d'une partie des documents nécessaires au dossier.
- Thomas Ottenheimer présente un rapide compte rendu de la réunion avec le secrétaire général de la sous-préfecture notamment sur les difficultés rencontrées dans la révision du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30

La secrétaire de séance,

Nelly GUILLET

Le Maire

Thomas OTTENHEIMER

